

### C.T. DU 23/06/2020

À l'ordre du jour ce de comité où trois organisations syndicales sur quatre étaient présentes :

– Approbation de PV de deux CTL précédents :

La CFTC DGFIP a voté “abstention” sur l’approbation du PV du 12/12/2019. En effet, il n’a pas été tenu compte de la demande d’importantes corrections demandées par une autre O.S.

La CFTC DGFIP a voté “pour” sur l’approbation du PV du 16/1/2020.

– Création de deux BDV et d’un PCE départemental au 01/09/2020 (opérations en lien avec la réforme “Nouveau Réseau de Proximité”)

La DDFIP nous annonce la reprise des discussions relatives au N.R.P. après la période de crise sanitaire.

Concernant la création des deux B.D.V., le projet proposé par la DDFIP 73 a été validé par la DGFIP.

Au 01/09/2020, avec une antenne à Albertville et un siège à Chambéry, ces deux brigades verront leur création juridique mais leur installation se fera progressivement entre l’automne et le début de l’hiver.

Un emploi B sera créé à Chambéry dans un premier temps, avec un rôle d’assistant informatique et administratif. Un deuxième poste de B pourrait être envisagé par la suite à Albertville en fonction des nécessités.

La CFTC DGFIP 73 a demandé des précisions sur la charge de travail liée à l’emploi du cadre B. Pour la DDFIP 73, elle sera progressive, principalement au regard de la “période Covid” pendant laquelle le Contrôle Fiscal a été fortement ralenti.

Pour ce projet la DDFIP nous propose beaucoup de zones floues ou non abouties : accompagnement RH imprécis, absence d’un collectif de travail bien établi, plans incomplets, surfaces insuffisantes des bureaux (en volume et en superficie), installations sanitaires non conformes à la réglementation et des charges de travail à répartir entre 23 agents au lieu de 26.

**Ces éléments ont amené l’ensemble des représentants du personnel à voter contre le projet proposé.**

Concernant la création du P.C.E, beaucoup de zones d’ombre également. Manque d’information aux agents (un seul a été reçu par la DDFIP), turnover important, superficies insuffisantes et TAGERFIP diminués.....

**Ce sont aussi ces éléments qui ont aussi amené l’ensemble des représentants du personnel à voter contre le projet proposé.**

En conséquence de ces votes "contre" à l'unanimité, un nouveau Comité sera donc convoqué sur ces deux points le vendredi 3 juillet 2020.

A 13 heures, il est décidé que le point sur la présentation du Plan de Reprise d'Activité (P.R.A) sera évoqué également lors du prochain C.T.

### **CTL du 03/07/2020**

Réponses et modifications apportées par la DDFIP 73 lors de cette 2<sup>e</sup> convocation :

#### **BDV**

- Amiante dans la colle des dalles à Bassens : une reprise du revêtement de sol va être faite.
- Bassens : le nouveau projet de plan est présenté. Il respecte les 10m<sup>2</sup> par agent et le volume.
- Les sanitaires sont prévus pour 170 agents donc largement suffisant.
- Au niveau des risques RPS : aucune remontée n'a été faite à la Direction.
- Pas de changement au niveau de l'organisation (toujours 20 vérificateurs).
- Pour Albertville pas de changement dans le projet présenté le 23 juin 2020.

**Vote CFDT-CFTC DGFIP 73 : CONTRE. Même si la Direction a fait un effort dans l'aménagement des locaux de Bassens, ce projet lié au N.R.P. génère la suppression de 3 emplois au TAGERFIP.**

#### **PCE**

Pas d'idée sur le futur responsable à Chambéry ni sur son adjoint à l'antenne d'Albertville. Aucun changement du projet initial.

**Vote CFDT-CFTC DGFIP 73 : CONTRE**

#### **Plan de Reprise d'Activité (pour information) :**

Quasiment tous les plexiglas ont été posés (sauf OPH et Modane bientôt)  
Bon retour des agents sur ces protections.

RETEX retour d'expérience sur le télétravail : une dotation d'ordinateurs portables pour couvrir 40 % des effectifs est prévue par la DGFIP. La Savoie devrait disposer d'environ 200 ordinateurs portables supplémentaires.

#### **Questions diverses**

CFDT-CFTC DGFIP : Quel est le budget alloué à la prime de rupture conventionnelle ?

DDFIP : Le budget n'est pas limitatif et la DGFIP traitera toutes les demandes. Elle attribuera le budget nécessaire aux DDFIP pour satisfaire l'ensemble des dossiers dont le montant plancher aura été accepté.

Les dossiers dont le montant proposé localement (montant minimum réglementaire) ne sera pas accepté par l'agent, seront traités par la DGFIP.

8 dossiers en cours d'étude actuellement en Savoie.

La DDFIP nous informe que 208 agents sur 722 ont perçu la "prime COVID" avec respectivement 163 agents à 330 € et 45 agents à 1000 €.

#### **Contactez vos représentants en Comité Technique :**

Titulaire : Patrice DAL MOLIN 04 79 96 72 02

Suppléant : Stéphane GRILLET 04 79 70 87 23